

Dossier R-4070-2018
Séance de travail du 7 mai 2020

Engagement #	Pris par	Libellé de l'engagement	Date du dépôt
1.	Coordonnateur	Le Coordonnateur s'engage à déposer les normes qui comportent des erreurs de traduction.	Le 25 Juin 2020
2.	Coordonnateur	Redéposer les Annexes Québec ainsi que la pièce « Modifications au Glossaire » sous le format utilisé à partir du dossier R-4101-2019, en tenant compte des positions de la Régie que le Coordonnateur juge pertinents. Le Coordonnateur s'engage à expliciter les critères utilisés afin de retenir les changements qu'il considère pertinents.	Le 25 Juin 2020
3.	Coordonnateur	Suite à la séance administrative de gestion du 5 mai, le Coordonnateur s'engage à évaluer l'opportunité de développer un guide qui documenterait, notamment, les pratiques liées à la traduction des normes et du Glossaire ainsi que les pratiques à adopter pour les Annexes Québec (dépôt d'un gabarit), en se basant sur ce qui a été convenu dans les dossiers réglementaires antérieurs.	Le 25 Juin 2020
4.	HQT dans ses fonctions de TO	4.1. HQT dans ses fonctions de TO, s'engage à élaborer sur la préoccupation exprimée lors de la consultation (pièce B-0006, p. 12 et 13 du PDF) à l'égard de l'impact des automatismes de réseau de type III sur la fiabilité de l'Interconnexion du Québec.	Le 25 Juin 2020
	HQT dans ses fonctions de TO	4.2. De surcroît, HQT dans ses fonctions de TO, s'engage à fournir un estimé monétaire de l'impact de la norme PRC-012-2, considérant que celui-ci, de façon préliminaire, est considéré comme étant modéré.	Le 25 Juin 2020

	Coordonnateur	4.3. Le Coordonnateur s'engage à répliquer aux commentaires d'HQT sur les automatismes de réseau de type III.	Le 10 juillet 2020
5.	Coordonnateur	À la réception d'une confirmation écrite de la Régie, le Coordonnateur s'engage à consulter les entités visées en ce qui a trait aux délais et dates d'entrée en vigueur des normes proposées par ce dernier dans le cadre du présent dossier (blocs 1 et 2).	Le 25 Juin 2020
6.	Coordonnateur	Pour la norme PRC-001-1.1(ii), le Coordonnateur s'engage à confirmer la pertinence de faire adopter la norme dans le cadre du présent dossier.	Le 25 Juin 2020
7.	Coordonnateur	Après consultation auprès du Coordonnateur de la planification (PC), le Coordonnateur s'engage à expliquer le processus suivi afin de pouvoir informer les entités visées une fois qu'il les sélectionne, au moins une fois par année, en appliquant l'exigence E6 de la norme PRC-023-4 (afin que ces entités se conforment aux exigences E1 à E5).	Le 25 Juin 2020
8.	Coordonnateur	Le Coordonnateur s'engage à élaborer sur le degré de liaison (technique) entre les 11 normes déposées dans le cadre du présent dossier.	Le 25 Juin 2020
9.	Coordonnateur	Le Coordonnateur s'engage à confirmer la date d'une éventuelle séance de travail avec le traducteur agréé.	Semaine du 25 mai 2020